

RÈGLEMENTS RÉGIONAUX

NAQ J03 – CHAMPIONNATS SCOLAIRES D'ACADEMIES Académie de Poitiers

Les règlements fédéraux R01 : Règles Générales, R02 : Annexe aux règles Générales et J03-2022 Championnat de France SCOLAIRE s'appliquent en priorité.

Le terme « joueur » ainsi que les obligations qui s'y rapportent s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin dans ce qui suit :

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Chaque Comité Départemental nomme un Correspondant Scolaire Départemental (CSD), chargé de l'organisation des Championnats départementaux

La Ligue nomme le Correspondant Scolaire d'Académie (CSA).

La Ligue de Nouvelle-Aquitaine confie annuellement l'organisation du Championnat d'Académie de Poitiers à un ou plusieurs clubs affiliés à la Fédération Française des Échecs, candidats conjoints.

Chaque **championnat** comporte deux tournois distincts par équipes : un pour chacune des deux catégories « écoles » et « collèges »

Un tournoi supplémentaire, qualificatif pour la finale Ligue, est organisé pour les « lycées ».

ARTICLE 2 : QUALIFICATIONS et INSCRIPTIONS

Les équipes complètes engagées lors des phases départementales sont qualifiées pour la phase académique, jusqu'à un maximum de **30** équipes en tout (16 dans la catégorie école, 8 dans la catégorie collège et **6 dans la catégorie lycée** (nécessite **118** échiquiers et pendules)).

Une équipe complète en école et en collège comporte 8 joueurs dont au moins 2 filles et 2 garçons. Une équipe complète en lycée comporte 4 joueurs.

Au vu des résultats fournis par les CDJE dès la fin des compétitions départementales, et au plus tard un mois avant les finales académiques, le CSA établit la liste des qualifiés.

Le CSA répartit les **30** places entre les départements de l'académie en proportion du nombre de licencié·es jeunes A+B au 31/08 de la saison précédente si le tournoi de qualification a lieu avant le 31/12 ou au 31/12 de la saison en cours. Chaque département de l'académie a droit à une équipe d'école, une équipe de collège **et une équipe de lycée** qualifiées.

Le CSA procède à des repêchages dans la limite des places disponibles.

Avec accord des CSD de la ZID, le CSA pourra sélectionner une équipe d'école, une équipe de collège **et une équipe de lycée** sur candidature libre dans les départements dépourvus de Comité Départemental ou dans le cas où le Comité Départemental n'aurait pas organisé les championnats départementaux scolaires.



Ligue de Nouvelle-Aquitaine des Échecs

Dans chaque catégorie, un établissement scolaire peut qualifier au plus deux équipes.

Les équipes qualifiées peuvent intégrer dans leur effectif des joueurs n'ayant pas participé à la phase départementale ou provenant d'équipes non qualifiées du même établissement scolaire.

Si elle ne s'est pas qualifiée lors des phases départementales, une équipe de l'organisateur pourra être qualifiée d'office dans chaque catégorie pour la phase académique.

Les inscriptions seront réalisées par les responsables d'équipes auprès de l'organisateur, au plus tard le **jeudi soir précédent la compétition**.

La fiche d'inscription sera téléchargeable sur le site de la Ligue de Nouvelle Aquitaine : www.echecs-naq.fr

Comme pour la phase départementale, **les élèves doivent être en possession d'une licence FFE (Licence A ou B)**. L'inscription au tournoi lui-même est gratuite.

ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DES TOURNOIS (Voir articles 3 et 5 du Règlement fédéral J03)

Cadence : 12'+3 s/coup

Un règlement intérieur du tournoi sera affiché par l'arbitre dans la salle de jeu avant la compétition.

ARTICLE 4 : REMISE DES PRIX

Une remise des prix sera organisée.

Une coupe sera remise à la première équipe de chaque catégorie, des médailles aux jeunes de l'équipe.